



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service des sécurités
Bureau ordre public et prévention**

Poitiers, le

21 MAI 2021

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DÉCLARATION DE MANIFESTATION
SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Je soussignée, Madame Émilie HAVEZ, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la Vienne, atteste avoir reçu le 17 mai 2021, une déclaration de manifestation sur la voie publique, dont l'objet est le suivant :

« Rassemblement en soutien au peuple palestinien »

Un rassemblement aura lieu le samedi 22 mai 2021 de 15h00 à 17h00 Place d'Armes à Poitiers.

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,

Emilia HAVEZ

Articles L211-1 à L211-4 du code de la sécurité intérieure.

Article 3 du décret du 29 octobre 2020 : tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1^{er} du décret. Les organisateurs des manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure doivent déclarer au préfet de département les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir les dispositions de l'article 1^{er} dudit décret.

Tout cortège piéton empruntant la voie publique est susceptible d'être encadré par les forces de l'ordre et dévié de l'itinéraire envisagé par l'organisateur afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

Madame Sylvette ROUGIER
Président du Comité poitevin Palestine
24 rue d'Elne
86000 POITIERS

comite_poitevin_palestine@orange.fr

Tél : 05 49 55 70 00
Mél : pref-ordre-public@vienne.gouv.fr
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr